

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 juin 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 7

Présents : Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés : Annabelle TAIX par Bernard RENOY, Guy ALBRAND par Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD par Michel PHILIP

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Personnel communal : approbation du tableau des emplois. - DE_2023_036

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Agent social territorial à 17 heures 30 hebdomadaires,
- L'augmentation du temps de travail d'un emploi d'Agent social de 18 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires,
- la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la proposition du Maire
- DECIDE de modifier et d'APPROUVER le tableau des emplois ci-joint, à compter du 01/07/2023

<ul style="list-style-type: none">• DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants• AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants
<p>Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVENCE) Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2023 004-210402343-20230626-DE_2023_036-DE Date de l'AR d'annulation: 01/08/2023</p>

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOV



Annulé

RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2023 004-210402343-20230626-DE_2023_036-DE
Date de l'AR d'annulation: 01/08/2023